

- Nom du client : **BARAS CAROLINE**
- Adresse desservie : **PECHAUD
MARCILHAC SUR CELE**

[→ Message](#)

30146077 541251958315 541

MME BARAS CAROLINE
PECHAUD
46160 MARCILHAC SUR CELE

[→ Contacts](#)

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture estimative du 28 mai 2025

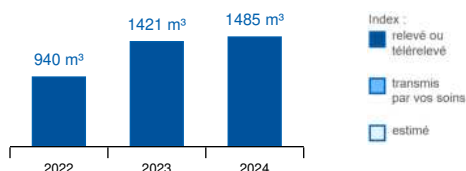
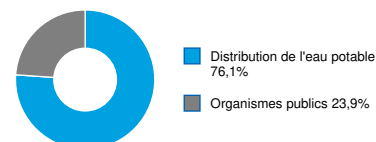
Acompte basé sur **40 %** de votre consommation moyenne annuelle

Votre consommation estimée : **594 m³**

Montant prélevé le 12 juin 2025 : **1 390,05 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	1 057,92
Organismes publics	332,13
Total facture	1 390,05
Montant à prélever	1 390,05

détail au verso

Evolution de votre consommation**Répartition de votre facture**

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 12 juin 2025 sur votre compte numéro XXXXX362326.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0540055663-001716197-03

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
PECHAUD MARCILHAC SUR CELE		594 m³	033286	015 mm			Estimation de consommation	
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						1 002,77		1 057,92
Abonnement						79,10		83,45
Part Syndicale		2e semestre 2025				42,50	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2025				36,60	5,50	
Consommation						923,67		974,47
Acompte part Syndicale		Année 2025		594	0,5500	326,70	5,50	
Acompte part SAUR		Année 2025		594	1,0050	596,97	5,50	
► Organismes publics						314,82		332,13
Consommation						314,82		332,13
Acompte Consommation eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		594	0,3200	190,08	5,50	
Acompte Performance des réseaux d'eau potable (agence de		Année 2025		594	0,0700	41,58	5,50	
Acompte Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2025		594	0,1400	83,16	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,20 € / m3 soit 0,00220 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 72,46 €		Total facture TTC : 1 390,05 €		
		HT soumis à TVA : 1 317,59 €		TVA sur les débits : 72,46 €				

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
 Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
 Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.